

## Charte d'Engagement pour l'Accessibilité

Arksos – Organisme de Formation

Chez Arksos, nous affirmons notre engagement à garantir l'accessibilité de nos formations, services et ressources pédagogiques à toutes les personnes, quels que soient leurs profils, leurs compétences ou leurs situations.

Nous considérons l'accessibilité comme un pilier essentiel de notre mission de formation continue, au service de l'inclusion, de l'égalité des chances et de la qualité.

Dans ce cadre, Arksos s'engage à :

- Concevoir et adapter nos formations (présentielles, à distance et e-learning) en intégrant les principes de conception universelle pour permettre l'accès à tous, y compris aux personnes en situation de handicap.
- Informer de manière transparente nos apprenants et partenaires sur les dispositifs d'accessibilité disponibles (modalités d'adaptation, contacts référents, équipements, outils numériques compatibles...).
- Former et sensibiliser notre équipe pédagogique et administrative aux enjeux de l'accessibilité, à travers des bonnes pratiques et une démarche d'amélioration continue.
- Évaluer régulièrement l'accessibilité de nos locaux, supports pédagogiques, plateformes de formation et outils utilisés, et mettre en œuvre les ajustements nécessaires en cas de besoin.
- Collaborer avec des acteurs spécialisés et mobiliser notre réseau pour mieux répondre aux besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap ou rencontrant des difficultés particulières.
- Recueillir les retours d'expérience de nos stagiaires concernant l'accessibilité et les prendre en compte dans le cadre de notre démarche qualité (critère 6 du RNQ - Qualiopi).
- Travailler en lien avec nos formateurs, partenaires et prestataires pour les sensibiliser à l'importance de pratiques inclusives dans les contenus et les modalités de formation.
- Respecter les exigences légales et réglementaires en matière d'accessibilité (loi du 11 février 2005, référentiel Qualiopi, etc.), et assurer une veille active pour anticiper les évolutions.

Chez Arksos, cette charte constitue un engagement vivant, intégré à notre politique qualité. Elle est mise à jour régulièrement et traduite en actions concrètes au bénéfice de tous nos publics : salariés, demandeurs d'emploi, indépendants, dirigeants.

Arksos - janvier 2026